

Association Pause musique

Mairie

44750 Campbon

Contact.pause.musique@gmail.com

SIRET 39014206500015

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15/09/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le quinze septembre à vingt heures, les membres de l'association se sont réunis à Campbon, salle de la Prèverie, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du bureau en date du premier septembre deux-mille-vingt-trois.

L'assemblée est présidée par Mme Dupas en sa qualité de présidente. Le secrétariat est assuré par Mme Le Bris, secrétaire de l'association. Les autres membres du bureau présents sont : Mme Colas, trésorière de l'association, Mme Lollic, M. Rinaldi, Mme Robin.

La présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant:

- Rapport d'activités pour 2022 - 2023
- Rapport financier pour 2022 - 2023
- Présentation du Conseil d'Administration de l'association

- Rapport d'activités pour 2022 - 2023

Le bilan des activités 2022-2023 est présenté : répartition des élèves par âge, par types d'instruments, par atelier collectif, par commune, le nombre de professeurs, de cours et d'ateliers, les événements passés (fête des 30 ans, mini-auditions, forum des associations)

Conclusion : l'Assemblée Générale approuve le rapport d'activités pour 2022-2023.

- Rapport financier pour 2022 - 2023

Le rapport financier est décomposé en trois parties : comptes définitifs 2021 2022, comptes provisoires 2022 2023, prévisions 2023 2024

Conclusion du rapport financier : l'Assemblée Générale adopte le rapport financier à l'unanimité moins une voix.

- Présentation du Conseil d'Administration de l'association

Présentation de l'association et de sa philosophie.

Présentation de la composition actuelle du bureau jusqu'au 30/09, appel à bénévoles pour la saison 2023/2024, appel pour le poste de trésorier pour la saison 2023/2024. Mme Colas quittera son poste de trésorière au 30/09. L'association est en recherche de bénévole pour le poste de trésorerie. Après les annonces faites par mail et par internet, les candidats sont invités à se faire connaître aujourd'hui.

Présentation de la modification de l'article 1 du règlement intérieur, pour en éviter la révision annuelle.

Article 1 : Les inscriptions aux cours et ateliers de PAUSE MUSIQUE se font *lors de l'Assemblée Générale qui aura lieu le vendredi 9 septembre 2022 à 20 heures*, salle de la Préverie à Campbon.

Article 1 : Les inscriptions aux cours et ateliers de PAUSE MUSIQUE se font chaque année *le jour de l'Assemblée Générale (en général au mois de septembre)*,_salle de la Préverie à Campbon.

L'Assemblée Générale adopte la modification de l'article 1 du règlement intérieur à l'unanimité.

Incident de séance : des personnes non-membres au 15/09/2023 ont participé aux votes. Leurs voix n'ont donc pas été comptabilisées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h40.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par la Présidente de séance et la Secrétaire de séance.

A Campbon, le 23/09/2023

La Présidente de séance

The logo for 'PAUSE MUSIQUE CAMPBON' is displayed in a stylized, blocky font. A handwritten signature in black ink is written across the middle of the logo, overlapping the words 'MUSIQUE' and 'CAMPBON'.

La Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, is written on the page.